

La « tortue martyre » de Grasse n'a pas survécu

Une plainte contre X a été déposée « pour acte de cruauté » par l'association "Au service des animaux 06". L'animal avait été jeté par la fenêtre pendant une dispute conjugale

Dans l'affaire de la « tortue martyre », l'association Au service des animaux 06 a porté plainte contre X, hier, pour acte de cruauté envers un animal captif. Sa directrice, Cécilia Fruleux, confiait, en sortant du commissariat de Grasse, en fin d'après-midi, espérer avoir ainsi accès à la vidéosurveillance de la commune.

Sous l'œil de la caméra

Dimanche, en début d'après-midi, la tortue violemment jetée depuis les étages dans la rue de l'Oratoire, dans le centre historique de la cité des parfums (nos éditions d'hier), s'est en effet fracassée juste sous une caméra de la police municipale. Cette plainte représente



Cécilia Fruleux montre la plainte contre X pour cruauté envers une tortue jetée par une fenêtre dimanche.

(Photos MLM et DR)

donc un espoir pour l'ASA 06 de retrouver les propriétaires. « Et de ne pas laisser un tel acte impuni. Même si on ne se fait pas trop d'illusion, on ne lâchera pas », insiste Cécilia Fruleux, dont l'association, basée à

Vence, œuvre à la protection de tous les animaux, « du hérisson au cheval ». D'autant que la tortue, en dépit des soins d'urgence prodigués dimanche, est

morte hier matin, lors du transfert vers la clinique vétérinaire de Lingostière où un vétérinaire spécialisé, le Dr Martinez, devait la prendre en charge.

« Sa carapace était fracturée en plusieurs endroits. Elle avait du sang dans la bouche », témoigne Marine. L'une des bénévoles de l'ASA, avec Laura, à s'être déplacée à Grasse, dimanche, pour récupérer l'animal et tenter de retrouver son propriétaire.

Dans la jolie rue touristique de l'Oratoire, les commerçants riverains en sont encore tout retournés. « Ce sont des touristes allemandes qui ont vu la scène. Elles en avaient les larmes aux yeux. Ma fille a appelé la

police municipale. Et le hasard a fait qu'un bénévole de la protection des animaux passait par là », déclare une commerçante, qui se dit que quelqu'un aurait pu aussi recevoir l'animal sur la tête.

Choqués, ses voisins en parlaient encore hier : « Dommage, personne n'a rien vu. On espère simplement que ces gens-là n'ont pas d'autres animaux ! »

M.L.M.

Au tribunal le 31 mai

L'ASA 06 a récupéré l'an dernier 150 chats abandonnés, 30 chiens et une cinquantaine d'autres bêtes, dont deux ânes, Charly et Fernando, et un cheval, Angelo, qui souffraient au Mas de négligence de la part de leur propriétaire. « Les deux ânes sont aujourd'hui à Saint-Laurent-du-Var, où ils font du débroussaillage et des activités avec les enfants. Pour le cheval, que nous avons gardé, nous avons porté plainte afin de pouvoir changer son inscription et l'adopter », explique Cécilia Fruleux qui sera au tribunal de Grasse le 31 mai prochain pour cette affaire.

La directrice précise que son association cherche un webmaster bénévole, un terrain pour accueillir davantage d'animaux et des témoignages sur l'affaire de la « tortue martyre ». Contact : 06.61.25.31.72.

Le tunnel de Tende rouvre ce matin à la circulation

Fermé depuis vendredi matin en raison d'infiltrations d'eau – côté italien – le tunnel de Tende doit rouvrir à la circulation ce matin, dès 7 h.

Les équipes de l'Anas (la société italienne des routes) devaient encore effectuer quelques inspections hier – notamment des installations électriques – avant de pouvoir prendre une décision. De même, il était important que les pompiers (français) puissent être de nouveau présents pour assurer la sécurité des lieux.

Assurer une « voie de secours »

L'incident qui a impacté l'ancien tunnel – où l'on circule – mais aussi celui en travaux, s'apparente à un « premier signal d'alarme », selon le maire de Tende, Jean-Pierre Vassallo.

« Il faut maintenant se donner les moyens pour pallier d'éventuels autres dégâts », assure-t-il. Conscient que l'interruption du chantier du tunnel, survenue en juillet dernier, pourrait durer bien longtemps. Avec son lot de désagréments.



En raison d'infiltrations d'eau côté italien, le tunnel est resté fermé quatre jours.

(Photo d'archives Cyril Doderigny)

C'est pourquoi l'élu de la Roya est entré en contact avec le Département pour demander le maintien d'une « voie de secours » entre Limone et Tende en cas de nouveaux problèmes. Car le périmètre du chantier a beau avoir été confié aux Italiens, l'institution française reste propriétaire de la route. Dans une lettre ouverte au préfet des Alpes-Maritimes, postée début avril sur la page Facebook de la com-

mune, le maire évoquait déjà la nécessité que soient « restituées la route en terre menant au col ainsi que l'ancienne route du col de Tende située dans le périmètre du chantier ». Il conviendrait ainsi de déplacer le feu tricolore pour le réinstaller à l'entrée du tunnel. Pour éviter, notamment, que des travailleurs partis à Limone ou Cunéo pour la journée se retrouvent coincés – comme vendredi dernier.

À l'annonce de la réouverture du tunnel, dans la journée d'hier, plusieurs internautes ont fait part de leurs réserves, s'interrogeant sur la confiance à accorder à l'Anas depuis le scandale qui a mouillé le chantier du tunnel (dont la société italienne est maître d'ouvrage). « Prévoyez le casque et le canot de sauvetage au cas où », ironisait ainsi l'un d'entre eux.

ALICE ROUSSELOT

Il volait dans les voitures sur le parking d'un supermarché grassois

B.G., 53 ans, a écopé, hier au tribunal correctionnel de Grasse, de deux ans de prison ferme pour vol sur personne vulnérable. B.G. avait pris l'habitude, depuis fin mars dernier, de choisir ses victimes, de préférence âgées de plus de 65 ans, sur le parking d'un supermarché grassois.

Certains vendredis matin, il attendait que les clients ramènent leur caddie, après avoir chargé les courses dans leur voiture. Si la portière n'était pas fermée à clef, il se précipitait, dérobaient les effets personnels de sa victime et disparaissait en voiture. Il jetait les sacs et leur contenu un peu plus loin. Il ne gardait que l'argent.

Repéré par la vidéosurveillance

Un *modus operandi* qu'il croyait bien rodé. Mais c'était sans compter sur la vidéosurveillance de l'enseigne. Le manège a été repéré au quatrième vol. Son véhicule, un Kangoo blanc,

aussi. Il a même été identifié par l'une de ses victimes, un homme âgé avec lequel il échange deux mots.

Restait à la brigade anticriminalité à le prendre la main dans le sac... Ce fut fait vendredi dernier, dans le cadre d'une surveillance policière.

Des faits similaires à son actif

L'homme est interpellé. N'ayant pas de papier sur lui, il est présenté à l'officier de police judiciaire qui relève que B.G. a déjà fait de la prison pour des faits similaires, qu'il s'est soustrait à une reconduite à la frontière et qu'il a tendance à préférer des victimes âgées, donc plus fragiles...

Si l'homme ne reconnaît pas les faits, il est cependant reconnu par sa dernière victime ce qui suffit à le placer en garde à vue.

Il a été présenté au parquet hier en comparution immédiate et a passé sa première nuit à la maison d'arrêt de Grasse.

M.L.M.